



Municipalité

## **SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH**

**MUNICIPALITE DE SAINT-ONSÉSIME-D'IXWORTH  
PROVINCE DE QUEBEC**

### **1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 4 mars 2024, à 19 h à la salle Les Générations, au 41 chemin du Village.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon  
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau  
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie  
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Absent : Monsieur Benoît Pilotto, maire.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Cathy Fontaine.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.

### **2 – ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal;
- 3.1. Séance ordinaire du 5 février 2024;
4. Gestion administrative et financière;
  - 4.1. Approbation des comptes payés de février 2024 ;
  - 4.2. Approbation des comptes à payer en mars 2024 ;
  - 4.3. Autoriser des frais d'adhésion, d'entente et d'abonnement;
  - 4.4. Autoriser un soutien financier;
  - 4.5. Embauche d'une nouvelle ressource administrative ;
  - 4.6. Proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;
  - 4.7. Proclamer la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;
5. Voirie, réseau routier et Transport
  - 5.1. Accepter une proposition pour l'abat poussière 2024;
  - 5.2. Décréter la fermeture et l'abolition d'une partie de l'ancienne route de l'Église;

6. Sécurité publique
  - 6.1. Accepter le rapport annuel d'activité en sécurité incendie pour l'année 2023;
7. Hygiène du milieu
  - 7.1. Accepter la proposition d'Agro Enviro Lab pour les analyses de conformités en eaux usées et l'eau potable;
8. Aménagement, Urbanisme et Développement;
  - 8.1. Adopter le projet d'entente intermunicipale modifiée relativement à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska ;
  - 8.2. Demande d'aide financière à la MRC de Kamouraska dans le cadre de la promotion des activités mycologiques ;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

### **3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉS. 032 – 2024**

#### **3.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 février 2024 à 19 h et respectant le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **4 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**RÉS. 033 – 2024**

#### **4.01 - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2024**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes payés de février 2024, pour un montant 67 163.17 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 034 – 2024**

#### **4.02 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN MARS 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes à payer en mars 2024, pour un montant de 49 410.76 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

| MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH         |   |                      |
|---|---|----------------------|
| LISTE DES COMPTES À PAYER MARS 2024             |   |                      |
| BMR Avantis                                     | Achat matériaux pour la garderie                        | 980.00 \$            |
| Signé Cathy Design                              | Réalisation signature électronique-Jessika              | 28.74 \$             |
| Serrurerie Alain Dumais                         | Double de clefs   | 35.53 \$             |
| Arpentage Côte-Du-Sud                           | Honoraire profes.-plan cadastral pour Virée Petit 5e Rg | 1 269.78 \$          |
| Chuck & Co                                      | Archivage   | 3 972.02 \$          |
| MRC de Kamouraska                               | Révision outils d'urbanisme et envoi régulier poste     | 235.00 \$            |
| Bélanger Électrique                             | Pompe et moteur Biofosse                                | 1 459.03 \$          |
| Direction De La Gestion Des Fonds Du Terr.      | Mutations janvier                                       | 15.00 \$             |
| Ville de Rivière-Du-Loup                        | Disposition matières résiduelles                        | 1 862.76 \$          |
| Rues Principales                                | Plan d'aménagement intersection du chemin du Village    | 2 782.25 \$          |
| Canadian Tire                                   | Achat divers: repar tuyau, rub. electr., pince, cbl     | 80.39 \$             |
| Atria   | Frais mensuel logiciel, maintenance                     | 179.36 \$            |
| Groupe de géomatique AZIMUT                     | Mise à jour matrice graphique                           | 86.23 \$             |
| TCABSL (table concertation des aînés du BSL)    | Frais d'adhésion annuel                                 | 20.00 \$             |
| Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet          | Cotisation annuelle                                     | 275.94 \$            |
| BuroPro   | Achat de papeterie et boîte d'archivage                 | 1 173.00 \$          |
| Gaetan Miville                                  | Déneigement cour municipal - 3/4 versement              | 1 954.57 \$          |
| 9111-3415 Québec inc                            | Déneigement des chemins d'hiver - 5/6 versement         | 31 809.75 \$         |
| BuroPro   | Frais mensuel Canon et Lexmark                          | 271.60 \$            |
| Camionnage Alain Benoit                         | Vidange Biofosse  | 287.44 \$            |
| Archives de la Côte-du-Sud                      | Location d'espace 2023-2024                             | 155.22 \$            |
| Entretien Commercial Boucher                    | Entretien ménager pour février 2024                     | 201.21 \$            |
| Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet          | Cotisation annuelle                                     | 275.94 \$            |
|   | <b>Sous-total</b>                                       | <b>49 410.76 \$</b>  |
| <b>INCOMPRESSIBLES 1ER AU 29 FÉVRIER 2024</b>   |   |                      |
| Hydro Québec                                    | Éclairage public  | 150.63 \$            |
| Vidéotron                                       | Téléphonie admin et voirie                              | 150.63 \$            |
| Visa Desjardins                                 | Esence de janvier                                       | 830.54 \$            |
| SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS                      | Au 29-02-2024   | 15 509.58 \$         |
| DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR                    | Au 29-02-2024   | 8 028.09 \$          |
| Medial Conseil Santé Sécurité                   | Frais annuel - Mutuelle SST                             | 326.70 \$            |
| Grevisse Illumbu-Consultant                     | Contrat <i>Janv. 2024</i>                               | 1 400.00 \$          |
| MRC de Kamouraska                               | Quotes parts diverses - 1/4 versement                   | 27 883.00 \$         |
| MRC de Kamouraska                               | Service d'Inspection régionale 2024 - 1/4 versement     | 10 884.00 \$         |
| Assyst Paiement - Fiducie Claude Gagnon notaire | Achat terrain Petit 5e Rang, résolution 011-2023        | 2 000.00 \$          |
|   | <b>Sous-total</b>                                       | <b>67 163.27 \$</b>  |
| <b>GRAND TOTAL</b>                              |   | <b>116 573.93 \$</b> |

**RÉS. 035 – 2024 4.03 - AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION, D'ENTENTE ET D'ABONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions, ententes et abonnements;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions, ententes et abonnements préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité renouvèle son adhésion annuelle pour :

- URLS – Loisir et sport – 120 \$
- Action chômage Kamouraska – 50 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 036 – 2024 4.04 - AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONS ET DE COMMANDITES**

Après étude des demandes de soutien financier, de dons et de commandites reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne la demande suivante :

- École Polyvalente La Pocatière – Bourse de 100 \$

- Club de Patinage Artistique de La Pocatière – 30 \$
- Programme « Je collationne » - 100 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 037-2024

**4.05 - PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que l'administration a besoin d'une ressource supplémentaire pour respecter ses divers engagements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal embauche madame Jessika Lalli au poste d'adjointe à la direction générale;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail relatif aux conditions liées à la nomination de madame Jessika Lalli après la période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 038-2024

**4.06 - PROCLAMER LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la

campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème  
« S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 039-2024

**4.07 - PROCLAMER LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE  
ET LA TRANSPHOBIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT**

RÉS. 040 – 2024

**5.01 - ACCEPTER UNE PROPOSITION POUR L'ABAT POUSSIÈRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons procéder chaque année à l'épandage d'abat poussière sur les routes de gravier de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'accepter** la proposition de « Les Aménagements Lamontagne inc. incluant le chlorure de calcium de 35 %, le transport et l'épandage au montant de 0.47 \$ du litre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 041 – 2024**

**5.02 - DÉCRÉTER LA FERMETURE ET L'ABOLITION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est propriétaire du lot N° 6 597 824 du cadastre du Québec, correspondant à une ancienne partie désaffectée de la route de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire remettre la parcelle désaffectée à son propriétaire contigu et qu'à cet effet une résolution de fermeture de chemin est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu des articles 4 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité peut fermer et abolir un ancien chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth juge qu'il est dans l'intérêt général de la Municipalité de fermer et d'abolir la lisière de l'ancienne route de l'Église localisée vis-à-vis le lot 5 525 815 et correspondant au lot N° 6 597 824;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal décrète la fermeture et l'abolition d'une lisière de l'ancienne route de l'Église vis-à-vis le lot N° 5 525 815 appartenant à Gestion Laurent Briand Inc. et correspondant au lot N° 6 597 824.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6 – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**RÉS. 042 - 2024**

**6.01.- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a adopté en 2020 le schéma de couverture de risques incendie réviser 2020-2025;

**ATTENDU QUE** l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie exige que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le schéma est à sa troisième (3<sup>e</sup>) année de mise en œuvre;

**ATTENDU QUE** le processus établi par l'autorité régionale (MRC de Kamouraska) requiert l'adoption locale au préalable à l'adoption de la synthèse régionale de toutes les municipalités et service d'incendie;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales et les municipalité ou ville ayant compétence en sécurité incendie ont des rapports différents en fonction de leurs délégations de compétences;

**ATTENDU QUE** les actions en lien avec l'alimentation en eau et certains volets quant aux permis de construction (rénovation) et numérotation des bâtiments sont de nature locale;

**ATTENDU QUE** la MRC intégrera les données fournies par la municipalité dans la synthèse régionale du rapport d'activité annuel en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** la MRC effectuera la transmission au ministère de la Sécurité publique une fois les données compilées et adoptées par le conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth résolut unanimement de ratifier et d'adopter le rapport annuel en sécurité incendie du plan de mise en œuvre de l'année 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, produit par la directrice générale, greffière-trésorière et que le rapport et la résolution seront transmis à la MRC dans les délais établis afin de respecter l'échéancier établi par la loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7 – HYGIÈNE DU MILIEU**

**RÉS. 043 - 2024**

**7.01.- ACCEPTER LA PROPOSITION D'AGRO ENVIRO LAB POUR LES ANALYSES DE CONFORMITÉ EN EAUX USÉES ET D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons procéder chaque mois à l'analyse de conformité en eaux usées et d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'accepter** la proposition d'Agro Enviro Lab pour les analyses d'eau potable et des eaux usées de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**RÉS. 044 - 2024**

**8.01 - ADOPTER LE PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE MODIFIÉE RELATIVEMENT À LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS PAR LA MRC DE KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** la résolution 188-2023 autorisait la signature de l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités de la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** des modifications y ont été apportées afin de se conformer relativement à la tarification de l'article 6 de l'entente,

mais également pour tenir compte des besoins spécifiques des municipalités;

**ATTENDU QU'**un nombre maximal de rencontres de travail a été introduit à l'article 7 de l'entente modifiée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** l'Entente intermunicipale relativement à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska telle que modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 045 - 2024**

**8.02.- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DES ACTIVITÉS MYCOLOGIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth fait partie du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska ;

**CONSIDÉRANT QU'**il importe au conseil municipal de souligner le potentiel mycologique du territoire et le plan d'action de la MRC pour le mettre en valeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet fera partie d'un réseau d'attrait mycologique;

**CONSIDÉRANT QU'**une aide financière de 1 000\$ est proposée par la MRC dans le but de soutenir les projets en lien avec la thématique mycologique;

**CONSIDÉRANT QUE** les Sentiers d'Ixworth possèdent un potentiel significatif pour la cueillette de champignons;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité s'engage à investir dans le projet ;

**QUE** le maire, monsieur Benoît Pilotto Picard et madame Nancy Lizotte, directrice générale soient autorisés à signer la convention d'aide, s'il y a lieu, et tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

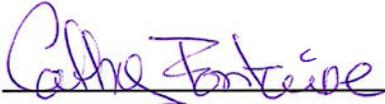
**RÉS. 046- 2024**

**ATTENDU QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

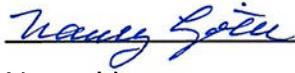
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Cathy Fontaine  
Mairesse suppléante



Nancy Lizotte  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales \_\_\_\_\_

